

888 HBG
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : H55, résidence jardins de Plaisance
(97122) Baie Mahault
RCS PAP 983 804 113

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre juillet,

A onze heures trente,

Monsieur Bertrand GAINARD, demeurant 36, résidence les Jardins de Plaisance (97122) Baie Mahault,

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société 888 HBG,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de fermer et transférer le siège social du H55, résidence jardins de Plaisance, (97122) Baie Mahault au 36, résidence les Jardins de Plaisance (97122) Baie Mahault à effet de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 36, résidence les Jardins de Plaisance, (97122) Baie Mahault."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique
Bertrand GAINARD

